

REPUBLIQUE FRANCAISE  
HERAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 59/2023**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Prend acte : 24

**SEANCE DU 26 JUIN 2023**

DATE DE LA CONVOCATION : 20 juin 2023

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 20 juin 2023

L’an deux mille vingt-trois et vingt-six juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

**PRESENTS** : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme FROIDURE – M. CANNAT – Mme PELLET-LAPORTE – Mme BAFFALIE – M. PELLET – Mme BOUABDALLAH – M. METHEL – Mme DE OLIVEIRA – M. BILLET – Mme MARIN-CHARPENTIER – Mme FAURE – Mme MONGRAIN – M. GRANDGONNET – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – Mme DOZ – M. GOUASMI – Mme REMESY

**REPRÉSENTÉS :**

Mme BERARDI est représentée par M. FENOY

M. CARNUS est représenté par Mme MARIN-CHARPENTIER

M. TINEL est représenté par Mme RÉMÉSY

Mme BOULZE est représentée par M. GOUASMI

**ABSENTS** : M. CHAZALLET – M. RICOME – Mme RAYNAL

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. CANNAT

**OBJET : SERVICE ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL 2022 DU DELEGATAIRE (SAUR)**

*Rapporteur : Monsieur Boluda*

Monsieur Boluda rappelle au Conseil que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il rappelle que ce rapport établi suivant les règles en vigueur comprend :

- 1) La synthèse de l'exercice ;
- 2) Le point sur les indicateurs de performance (obligation légale) ;
- 3) Le point sur la gestion de la clientèle ;
- 4) Le point sur le bilan de l'activité ;
- 5) Le point sur la qualité du produit ;
- 6) Le point sur les opérations réalisées par la SAUR et les travaux réalisés par la commune dans l'année ;
- 7) Le point sur le compte annuel de l'exploitation (CARE) ;
- 8) Conclusion sur le bilan 2022.

Monsieur Boluda fait un résumé du rapport annuel 2022 du service d'Assainissement et le porte à la connaissance de l'assemblée.

**↳ Au point de vue technique :**

**1) La synthèse de l'exercice :**

**Les chiffres clés :**

- Nombre de postes de refoulement : 7 ;
- Linéaire de conduites : 22 632 ml ;
- Capacité de la station d'épuration : 6000 habitants ;

- Nombre d'abonnés : 1 913 (1 869 en 2021) ;
- Volumes facturés : 325 605 m<sup>3</sup> (219 297 en 2021) ;
- Volumes traités : 308 695 m<sup>3</sup> (282 005 en 2021) ;
- Nombre de débouchages sur réseau principal : 98 (98 en 2021) ;
- Nombre d'interventions sur les postes : 12 ;
- Nombre de nettoyage de postes : 12 ;
- Nombre d'interventions sur réseau et branchements : 72 interventions pour hydrocurage sur réseaux et branchements ;
- Entretien journalier de la station d'épuration et prélèvements le 19, 20 ou 21 de chaque mois pour effectuer des analyses ;
- 4 051 ml d'hydrocurage préventif réalisés et 342 ml de passage caméra et 548 curage curatif.

## 2) Le point sur les indicateurs de performance :

(Décret n° 2007-675 et arrêté du 2 mai 2007)

- Rejets industriels dans le réseau : 0 ;
- Boues extraites de la station : 57,062 tonnes de matières sèches ;
- Prix TTC du service Assainissement pour un abonné moyen (120 m<sup>3</sup>/an) : 2, 52 €/m<sup>3</sup> ;
- Taux de boues extraites, évacuées et traitées : 100 %.

## 3) Le point sur la gestion de la clientèle :

- Nombre de branchements raccordés : 1 896 (1 869 en 2021) ;
- 325 605 m<sup>3</sup> facturés (219 297 m<sup>3</sup> en 2021, soit + 48,47%).

## 4) Le point sur le bilan de l'activité :

- Entretien réseau et branchements de 27 897 ml (25 149 ml réseau + 2 748 ml branchements) ;
- Entretien de 7 postes de refoulement ;
- Entretien de la station d'épuration avec mesure en continu par auto surveillance de tous les paramètres avec des rendements supérieurs aux normes : matière en suspension DCO, DBO5, Azote (avec des rendements se situant entre 97 et 100 % sur les différents paramètres DBO5, MES, DCO, Azote, Kjeldahl, Phosphore, Azote global et Azote ammoniacal), résultats permettant à la commune d'obtenir une prime d'épuration (calculée sur la base du rendement) de plus de 20 000 € espérés encore cette année malgré les baisses annoncées par l'agence de l'eau des montants des primes de base ;
- Consommation électrique globale en 2022 : 303 016 kw/h (262 980 kw/h en 2021) soit +15,22 %.

## 5) Le point sur la qualité du produit (eau traitée) :

- Débit moyen annuel : 892 m<sup>3</sup>/j (construite pour 1 210 m<sup>3</sup>/jour) ;
- Charge moyenne DCO : 522 kg/j (construite pour 840 kg/jour) ;
- Charge moyenne DBO5 : 201,11 kg/j (construite pour 360 kg/jour)
- Charge moyenne MES : 257 kg/j (construite pour 380 kg/jour)
- Charge moyenne NTK : 52 kg/j (construite pour 80 kg/jour)
- Charge moyenne P : 5,6 kg/j (construite pour 9 kg/jour)
- Volume by passé dans l'année : 0 m<sup>3</sup>. Le débit maximum entré en station est près de 1 500 m<sup>3</sup>/j d'où l'intérêt de continuer à traquer les intrusions d'eaux parasites d'infiltration et d'intrusion dans le réseau par les tampons soulevés ou arrachés (balayeuse).

Il faut noter que la station d'épuration est équipée d'un trop plein sur le poste de refoulement principal qui *by passe* le volume d'eau qui ne peut être admis, mesuré par un débitmètre et déclaré à l'ARS. Sur les 12 analyses réalisées en 2022, 100 % se sont avérées conformes.

## 6) Le point sur les opérations réalisées par la SAUR en 2022 :

### Travaux réalisés par la SAUR :

Se reporter aux points n° 1 et n° 4 en ce qui concerne les travaux réalisés sur les réseaux et la station d'épuration, auxquels il faut ajouter :

- La mise à jour des plans de réseaux,

- Les travaux de mise à niveau sur centrifugeuse, pompe gaveuse, séparateur PR Horts, groupe électrogène STEP, pieds de potence STEP Treuil recirculation, armoire générale de commande de la STEP débitmètres sorties et boues de la STEP,
- PR Verdier,
- Portiques, treuils et agitateurs de la STEP,
- PR des Horts,
- PR principal
- PR oliviers.

#### ↳ **Au point de vue Financier :**

#### **7) Le point sur le compte annuel de l'exploitation (CARE) :**

Le compte annuel d'exploitation déclaré par la SAUR fait ressortir les chiffres suivants :

- Produits 500 400 € (495 100 € en 2021), soit + 1,07 %
- Charges 461 500 € (466 100 en 2021) soit – 0,99 %  
 Les chiffres essentiels se résument ainsi :  
 Personnel : 53 800 € (65 300 € en 2021)  
 Électricité : 36 100 € (28 100 € en 2021)  
 Produits de traitement : 4 600 € (7 600 € en 2021)  
 Analyses : 2 500 € (3 600 € en 2021)  
 Sous traitances travaux : 65 100 € (56 400 € en 2021)  
 Impôts locaux taxes : 2 000 € (3 600 € en 2021)  
 Dépenses exploitation : 33 000 € (38 500 € en 2021)  
 Contribution des services centraux : 43 900 € (45 400 € en 2021)  
 Collectivité et organismes publics : 15 600 € (15 700 € en 2021)  
 Renouvellements : 50 300 € (46 100 € en 2021)  
 Annuités d'emprunts : 7 000 € (7 000 € en 2021)  
 Charges relatives investissements du domaine privé : 1 800 € (1 200 € en 2021)  
 Créances irrécouvrables et contentieux : 5 600 € (6 200 € en 2021)  
  
 Résultats avant impôt : 38 900 € (29 100 € en 2021)  
 Impôt société : 10 000 € (8 100 € en 2021)  
  
 Résultat : + 29 000 € (20 900 € en 2021)

#### **8) Conclusion sur le bilan 2022 :**

Le bilan 2022 fait ressortir des résultats satisfaisants en ce qui concerne le fonctionnement de la station d'épuration toujours aussi performante sur tous les critères physicochimiques (DBO5 – MES – DCO – Azote Kjeldhal - Phosphore – Azote globale – Azote ammoniacal) (seul bémol : arrivées, de temps en temps lors de pluie intense (> 150 mm/j), d'eau à la STEP, supérieure à la capacité nominale). L'eau pénètre dans le réseau par les chaussées inondées et les tampons manquants sur les branchements essentiellement, absorbés par la balayeuse. Même s'il y a une légère amélioration par rapport à l'année passée, le problème est à étudier avec les services techniques. Il faut également prendre en considération l'âge du réseau vieillissant dont 25 % a plus de 50 ans. Il convient de prévoir chaque année la réfection de tronçons en amiante ciment pour les remplacer par du PVC (33, 95 % de la longueur totale du réseau et branchements, soit plus de 8 000 ml, sont encore à remplacer par du PVC). Ces opérations seront effectuées lors des requalifications de voirie (en projet rue des Écoles, rue de l'Égalité, et la rue Jean Moulin réalisée début 2023).

Une grande majorité des rues encore équipées de tubes en amiante ciment se situe dans le centre historique, dans des rues souvent étroites. La réfection des réseaux anciens, encore en service, doit faire l'objet d'un plan de travaux.

Monsieur Boluda précise que les données du rapport 2022 ont été présentées en commission de contrôle financier du lundi 19 juin 2023. Le conseil est invité à prendre acte de ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de monsieur Boluda, et après en avoir délibéré, prend acte à **l'unanimité** du Rapport Annuel du Délégué (SAUR) pour le service de l'assainissement.

Le Maire  
Fabrice FENOY



Le secrétaire de séance  
Gilles CANNAT

